

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : SANOPLONGE  
 Code du produit : SA-011518-v04  
 Type de produit : Détergent

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
 Réservé à un usage professionnel  
 Utilisation de la substance/mélange : Liquide vaisselle manuelle

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SANOGIA  
 Parc d'activités de Signes Allée d'Helsinki - BP 50774  
 83780 SIGNES - FRANCE  
 T (33) 04.98 000.002 - F (33) 04.91 000.590  
[contact@sanogia.com](mailto:contact@sanogia.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59

| Pays   | Organisme/Société   | Adresse  | Numéro d'urgence  |
|--------|---|--|-------------------|
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy<br>Hôpital Central | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny<br>F-54035 Nancy Cedex | +33 3 8332 3636   |
| FRANCE | ORFILA  |  | +33 1 45 42 59 59 |

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|-----|---------------------------|---|--|
|     |                           |   |  |

# SANOPLONGE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

|  |  |       |                    |
|--|--|-------|--------------------|
| Sodiumalkane(C14-18)sulfonate            | (n° CAS)68439-57-6<br>(Numéro CE)270-407-8                               | 1 - 5 | Xi; R41<br>Xi; R38 |
| N,N-bis(2-ethanol)alkylamide(cocoalkyl-) | (n° CAS)68603-42-9<br>(Numéro CE)271-657-0                               | 1 - 5 | Xi; R41<br>Xi; R38 |
| SodiumalkylEOSulfate(lauryl-)            | (n° CAS)68891-38-3<br>(Numéro CE)500-234-8<br>(N° REACH)01-2119488639-16 | 1 - 5 | Xi; R36<br>Xi; R38 |

| Nom                                      | Identificateur de produit  | %     | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]          |
|--|--|-------|--|
| Sodiumalkane(C14-18)sulfonate            | (n° CAS)68439-57-6<br>(Numéro CE)270-407-8                               | 1 - 5 | Eye Dam. 1, H318<br>Skin Irrit. 2, H315                            |
| N,N-bis(2-ethanol)alkylamide(cocoalkyl-) | (n° CAS)68603-42-9<br>(Numéro CE)271-657-0                               | 1 - 5 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318                            |
| SodiumalkylEOSulfate(lauryl-)            | (n° CAS)68891-38-3<br>(Numéro CE)500-234-8<br>(N° REACH)01-2119488639-16 | 1 - 5 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 3, H412 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation           | : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.                           |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.  |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                   |   |
|-------------------|---|
| Symptômes/lésions | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. |
|-------------------|---|

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.                           |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  |

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                      |                                   |
|----------------------|-----------------------------------|
| Procédures d'urgence | : Eloigner le personnel superflu. |
|----------------------|-----------------------------------|

##### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. |
| Procédures d'urgence     | : Aérer la zone.  |

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. en dehors des usages prévus. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

# SANOPLONGE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eliminer rapidement des yeux.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Durée de stockage maximale : 24 mois

Température de stockage : 5 - 30 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Aucune protection individuelle n'est requise dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

Protection oculaire : Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Limpide.

Couleur : rouge. rose.

Odeur : Framboise.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 9 - 10

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 100 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,01 - 1,03

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : 500 - 1000 cP

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

# SANOPLONGE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune en utilisation normale.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Non établi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale. Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

|  |  |
|--|--|
|  | Aucune donnée toxicologique sur le mélange lui-même n'est disponible |
|  | Les données toxicologiques suivantes se réfèrent aux substances      |

| <b>Sodiumalkane(C14-18)sulfonate (68439-57-6)</b> |                    |
|---|--------------------|
| DL50 orale rat                                    | 2079 mg/kg         |
| DL50 cutanée lapin                                | 6300 - 13500 mg/kg |

| <b>SodiumalkylEOsulfate(lauryl-) (68891-38-3)</b> |              |
|---|--------------|
| DL50 orale rat                                    | > 2000 mg/kg |
| DI 50 cutanée rat                                 | > 2000 mg/kg |

| <b>N,N-bis(2-ethanol)alkylamide(cocoalkyl-) (68603-42-9)</b> |              |
|--|--------------|
| DL50 orale rat   | > 5000 mg/kg |
| DI 50 cutanée rat  | > 2000 mg/kg |

|  |   |
|--|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                 | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis<br>pH: 9 - 10 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                         | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis<br>pH: 9 - 10 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                              | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis               |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                             | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis               |
| Cancérogénicité  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis               |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis               |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis               |

| <b>N,N-bis(2-ethanol)alkylamide(cocoalkyl-) (68603-42-9)</b> |                               |
|--|-------------------------------|
| NOAEL (oral, rat)  | ≈ 750 mg/kg de poids corporel |
| NOAEL (cutané, rat/lapin)                                    | ≈ 50 mg/kg de poids corporel  |

|   |   |
|---|---|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration   | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

# SANOPLONGE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. et symptômes possibles

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

| SANOPLONGE |   |
|------------|---|
|            | Aucune donnée écotoxicologique sur le mélange lui-même n'est disponible |
|            | Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent aux substances      |

| Sodiumalkane(C14-18)sulfonate (68439-57-6) |                       |
|--|-----------------------|
| CL50 poisson 1                             | 4,2 mg/l Durée h: 96  |
| CE50 Daphnie 1                             | 4,53 mg/l Durée h: 48 |
| ErC50 (algues)                             | 5,2 mg/l Durée h: 72  |

| SodiumalkylEOsulfate(lauryl-) (68891-38-3) |           |
|--|-----------|
| CL50 poisson 1                             | 7,1 mg/l  |
| CE50 Daphnie 1                             | 7,4 mg/l  |
| CE50 autres organismes aquatiques 1        | 27,7 mg/l |
| NOEC (chronique)                           | 0,27 mg/l |

| N,N-bis(2-ethanol)alkylamide(cocoalkyl-) (68603-42-9) |             |
|---|-------------|
| CL50 poisson 1  | ≈ 2,4 mg/l  |
| CE50 Daphnie 1  | ≈ 3,2 mg/l  |
| ErC50 (algues)  | ≈ 3,9 mg/l  |
| NOEC chronique crustacé                               | ≈ 0,07 mg/l |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

| SANOPLONGE                   |  |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Les tensio-actifs présents dans le mélange sont conformes aux exigences du règlement relatif aux détergents n°648/2004/CE. |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| SANOPLONGE                   |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

| Sodiumalkane(C14-18)sulfonate (68439-57-6) |      |
|--|------|
| Facteur de bioconcentration (BCF REACH)    | 70,8 |
| Log Pow                                    | -1,3 |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

# SANOPLONGE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

#### 14.6.2. Transport maritime

#### 14.6.3. Transport aérien

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

#### 14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

| Composant  | %   |
|--|-----|
| agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, agents de surface amphotères | <5% |
| BENZISOTHIAZOLINONE  |     |

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SANOPLONGE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

|                   |   |
|-------------------|---|
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3              |
| Eye Dam. 1        | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1                       |
| Skin Irrit. 2     | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2                                     |
| H315              | Provoque une irritation cutanée   |
| H318              | Provoque des lésions oculaires graves   |
| H412              | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| R36               | Irritant pour les yeux  |
| R38               | Irritant pour la peau   |
| R41               | Risque de lésions oculaires graves  |
| Xi                | Irritant  |

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*